



Direction des Finances  
Service Moyens et Missions  
Transversales  
1.19.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUIN 2023  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget principal.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, par l'Assemblée départementale, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, du compte administratif (CA) présenté par le Président du Département. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption (*articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code général des collectivités territoriales [CGCT]*). Le vote du compte administratif intervient après une délibération concernant le compte de gestion du comptable public, transmis à l'ordonnateur au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le CA est le document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. A cette fin, il compare les prévisions et les réalisations. Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser. Par ailleurs, une décision d'affectation des résultats doit être arrêtée.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen et au vote de l'Assemblée délibérante, le compte administratif de l'exercice 2022. Une brève synthèse destinée à l'information des citoyens est jointe au présent rapport.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

## - Vision synthétique des comptes pour 2022

Les recettes de fonctionnement des départements s'élèvent à 71,1 milliards d'euros pour l'exercice 2022<sup>1</sup>. Elles connaissent une augmentation de 3 % par rapport à 2021. Pour mémoire, la croissance 2020/2021 avait été de 6,7 %. Cette tendance serait le fait des recettes fiscales (+2,7 %), qui représentent 74 % des recettes courantes. Depuis l'exercice 2021, les départements perçoivent une fraction de la TVA, qui atteindrait 16,1 milliards en progression de 10 %, en lien notamment avec la reprise économique et la forte inflation.

Pour le département des Bouches-du-Rhône, la croissance des recettes (hors provisions et cessions) est de 5,2 % (+134,4 M€), dont +4,1 % pour les DMTO (+24,1 M€). La fraction compensatoire de la TFPB est de 443,1 M€, amenant à une progression du produit fiscal indirect d'environ 5,1 % par rapport à 2021.

Au niveau national, les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 60,1 milliards d'euros. Elles s'accroissent de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent. Concernant le revenu de solidarité active (RSA), ce dernier connaît un nouveau ralentissement malgré les effets des revalorisations intervenues en avril et juillet. Elles sont compensées par une baisse du nombre de bénéficiaires. Les autres allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH), seraient en augmentation sensible, respectivement de +5,7 % et +12,6 %, avec pour cause les revalorisations salariales des aides à domicile et la création de la « PCH parentalité ». Les charges de personnel varient de +4,9 %, cette augmentation est le résultat des différentes améliorations salariales actées récemment pour les catégories B et C notamment, mais surtout du changement de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (+3,5 %).

Le Département connaît une augmentation de ses charges de 3,7 %<sup>2</sup> en 2022. Les dépenses de solidarité (près de 1,5 milliard d'euros) augmentent de 2,1 %. Les allocations individuelles de solidarité [AIS] reculent à 777,7 M€, soit une baisse de 1,1 %. Les allocations du revenu de solidarité active (RSA) (458,6 M€) sont en diminution (-6,3 %). Les dépenses d'aide personnalisée à l'autonomie (APA) varient de +1,7 % (180,5 M€) et la prestation de compensation du handicap (PCH) de +16,3 % (138,6 M€).

En 2022, les dépenses d'investissement hors dette des départements s'élèvent

1 « Note de conjoncture, tendance 2022 par niveau de collectivités locales », La banque postale, septembre 2022.

2 Dépenses réelles de fonctionnement hors reprises de provisions et atténuations de recettes.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

à 12,3 milliards d'euros, soit un niveau presque équivalent au record de l'année 2009. Elles sont en croissance de 8,7 %.

Avec 597 M€, les dépenses d'investissement hors dette du Département connaissent une augmentation de près de 3,5 % (+20,4 M€). Elles se répartissent en 55 % de subventions versées et 45 % d'équipements directs.

En 2022, l'épargne brute des départements représente 11,1 milliards d'euros, en baisse de moins de 1 %, tandis que l'épargne nette (7,6 milliards d'euros) progresse quant à elle de 0,1 %.

Pour le Département, l'épargne brute avoisine les 405,7 M€ (toutes opérations incluses) avec une évolution de l'ordre de 25,9 % par rapport à 2021. L'épargne nette (310,7 M€) suit une tendance comparable (+43,8 %). Les emprunts levés ont été de 218,2 M€ et le stock de dette est de 1 783,7 M€ à fin 2022. Ainsi, le ratio de solvabilité passe de 5,3 ans à 4,4 ans.

## **1° - La situation du budget général du Département**

Les développements qui figurent ci-dessous concernent exclusivement le budget principal du Département. Les budgets annexes sont traités dans des rapports spécifiques. Le présent rapport aborde dans un premier temps la section de fonctionnement (I), puis la section d'investissement (II) et enfin les équilibres budgétaires (III).

### **I - La section de fonctionnement**

Elle se compose de produits et de charges dénommés ci-dessous recettes (A) et dépenses de fonctionnement (B).

**A - les recettes de fonctionnement : 2 738,8 M€ (+5,8 %)**

Après correction des produits des cessions et des provisions, la croissance est de 5,2 %.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

### Recettes de fonctionnement

Libellés	2021	Structure	2022	Structure	Var. 2021 - 2022
<b>Fiscalité indirecte</b>	1 643 504	63,5%	1 727 792	63,1%	5,1%
<b>Fiscalité directe</b>	243 449	9,4%	236 238	8,6%	-3,0%
<b>Dotations et participations</b>	558 468	21,6%	590 413	21,6%	5,7%
<b>Reprises de provisions</b>	2 702	0,1%	24 884	0,9%	820,9%
<b>Produit des cessions</b>	9 114	0,4%	2 121	0,1%	-76,7%
<b>Autres recettes</b>	131 959	5,1%	157 361	5,7%	19,3%
<b>Total</b>	<b>2 589 195</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 738 809</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,8%</b>
<b>Total (hors provisions et cessions)</b>	2 577 379	99,5%	2 711 805	99,0%	5,2%

en milliers d'euros

o la fiscalité directe : 236,2 M€ (-3,0 %)

Les recettes de fiscalité directe sont en baisse de 7,2 M€ sur l'exercice. Le reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée représente 95,6 M€. Les autres chiffres composant la fiscalité directe sont la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui diminue de 136,8 M€ à 131,3 M€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (8,9 M€ / -7,5 %). Les rôles supplémentaires des différentes taxes se sont élevés à 0,5 M€.

o la fiscalité indirecte : 1 727,8 M€ (+5,1 %)

Le produit fiscal indirect 2022 est en progression de 5,1 % (+84,3 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (613,2 M€), qui connaît cette année une progression de 4,1 % (+24,1 M€) ou encore de la taxe d'aménagement (TA) pour un montant de 13,1 M€ (-1 %). La fraction compensatoire de la TFPB est de 443,1 M€. Elle est assise sur une part de TVA et devrait évoluer chaque année au gré de la consommation nationale, permettant au Département de bénéficier d'une ressource de compensation dynamique. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (370,9 M€ ; stable), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (255,8 M€ ; +5,1 %) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (30,1 M€ ; +37,8 %). Ce dernier poste connaît une variation exceptionnelle compte tenu d'une modification de ses modalités de perception. L'exercice 2022 enregistre cinq trimestre (décalage de 2021 et exercice 2022). En 2023, cette recette retrouvera un régime courant. Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 1,6 M€.

o les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 590,4 M€ (+5,7 %)

Cette rubrique, composée de dotations de l'Etat ou de la CNSA, progresse de 31,9 M€ (+5,7 %) entre 2021 et 2022.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023



Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2022 représente 296,2 M€. Celui-ci est en baisse de 1,2 M€ (-0,4 %). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée avec 11,9 M€.

La dotation de compensation péréquée (DCP) est de 23,1 M€ en 2022, en progression de 8,1 % (+1,7 M€). En revanche, les allocations compensatrices de fiscalité directe, qui s'élèvent à 10,2 M€, restent stables. Quant à la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO, elle est en forte progression en 2022 (23,2 M€ ; +16,6 M€). Cette variation trouve sa source dans le mode de calcul de celle-ci. En 2022, le Département est redevenu éligible à la fraction relative aux revenus. La recette de FCTVA de fonctionnement est en nette évolution à 1,4 M€ (+0,6 M€ soit +63,2 %). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles effectuées l'année précédente.

Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (40,8 M€), tous deux stables entre 2021 et 2022. Le Département est également attributaire d'une compensation de 14,5 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en baisse de 9,7 % (-1,6 M€).

Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 112,8 M€ (+5,5 %), soit une croissance de 5,9 M€.

o les autres produits : 184,4 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de l'ordre de 109,4 M€, en progression de 8,3 M€. L'obtention de divers financements extérieurs (le fonds social européen dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté) et un meilleur recouvrement sur bénéficiaires ont permis d'arriver à ce résultat.

Les autres ressources proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles. Les reprises sur provisions représentent 24,9 M€ et les cessions 2,1 M€.

## **B - les dépenses de fonctionnement : 2 333,1 M€ (+2,9 %)**

Hors atténuations de recettes (péréquations) et provisions, les dépenses de

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

fonctionnement se limitent à 2 246,1 M€, en augmentation de 3,7 % (+79,9 M€).

### Dépenses de fonctionnement

Libellés	2021	Structure	2022	Structure	Var. 2021 - 2022
Personnel	392 360	17,3%	408 071	17,5%	4,0%
Services généraux	77 656	3,4%	86 837	3,7%	11,8%
Sécurité	81 958	3,6%	83 463	3,6%	1,8%
Enseignement	58 445	2,6%	70 894	3,0%	21,3%
Culture et vie sociale	44 623	2,0%	52 362	2,2%	17,3%
Politiques sociales	1 442 262	63,6%	1 472 151	63,1%	2,1%
Réseaux - Infrastructures	9 570	0,4%	10 412	0,4%	8,8%
Aménagement - Enviro.	10 791	0,5%	13 222	0,6%	22,5%
Transports	34 867	1,5%	35 189	1,5%	0,9%
Développement local	13 640	0,6%	13 465	0,6%	-1,3%
Atténuations de produits	88 758	3,9%	77 625	3,3%	-12,5%
Provisions	12 116	0,5%	9 449	0,4%	-22,0%
<b>Total</b>	<b>2 267 047,76</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 333 140,95</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,9%</b>
<b>Total (hors provisions)</b>	<b>2 254 932</b>	<b>99,5%</b>	<b>2 323 691</b>	<b>99,6%</b>	<b>3,0%</b>

en milliers d'euros

o les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1 472,2 M€

L'augmentation de ces dépenses est de 2,1 % en 2022, soit une évolution de l'ordre de +30 M€.

Les charges des AIS passent de 786,4 M€ à 777,7 M€ (-8,7 M€), en baisse de 1,1 %. Les allocations du RSA sont en retrait de 6,3 % en 2022 (458,6 M€ contre 489,7 M€, soit -31,1 M€). Les dépenses d'APA représentent 180,5 M€ et progressent de 1,7 % (effet bénéficiaires et tarifs). Enfin, la PCH atteint 138,6 M€ et continue de connaître une forte croissance (+16,3 % et +19,4 M€).

### Charges des AIS 2017-2022

Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
RSA	454,8	468,6	472,1	506,3	489,7	458,6
Variation	0,6%	3,0%	0,8%	7,2%	-3,3%	-6,4%
APA	159,9	167,0	170,7	175,3	177,5	180,5
Variation	3,4%	4,4%	2,2%	2,7%	1,2%	1,7%
PCH	90,3	96,7	105,8	112,4	119,2	138,6
Variation	5,5%	7,1%	9,4%	6,2%	6,0%	16,3%
<b>Total</b>	<b>705,1</b>	<b>732,3</b>	<b>748,7</b>	<b>794,0</b>	<b>786,4</b>	<b>777,7</b>
<b>Variation</b>	<b>1,8%</b>	<b>3,9%</b>	<b>2,2%</b>	<b>6,1%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-1,1%</b>

Au-delà des trois AIS, les autres politiques sociales (694,5 M€) varient de +38,6 M€ (+5,9 %).

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Le Département a ainsi accentué sa politique de soutien aux personnes en difficulté que cela soit :

- pour les personnes du bel âge (141,9 M€ ; +8,4 %) avec une hausse des dépenses à la fois pour les usagers placés dans une structure adaptée (de 107,9 M€ à 109,7 M€), que pour ceux bénéficiant d'une aide à l'autonomie et au maintien à domicile (de 10,4 M€ à 19,5 M€) ;
- pour les personnes en situation de handicap (220,6 M€ ; +6,3 %) avec des aides en augmentation pour l'hébergement (près de 9,3 M€ supplémentaires, soit un budget de 184,2 M€) et le transport des élèves (en hausse de 3,1 M€ / +32,8 % à 12,7 M€). Un soutien important est également alloué pour permettre le maintien à domicile dans le cadre de cette politique publique (10,7 M€) ;
- à destination des mineurs dont il a la charge (238,7 M€ ; +2,7 %), avec une forte hausse des placements en établissement (passant de 116,6 M€ à 125,1 M€ soit +7,3 %). L'action spécifique en faveur des mineurs non accompagnés a représenté pour cette année 62,1 M€ contre 63,8 M€ l'année précédente (-2,7 %) ;
- en direction des populations cherchant à se réinsérer socialement ou professionnellement dans la société avec une accentuation des actions dans ce domaine (+3,3 M€ ; +9 % à 40,5 M€).

Concernant les mesures du Ségur, la collectivité a dû faire face à une augmentation significative de ses dépenses. Ce dispositif devait permettre d'améliorer la situation des acteurs de la santé et ainsi de maintenir et développer une offre de soin de qualité et accessible à tous. Notamment dans le domaine lié aux personnes âgées et personnes en situation de handicap, mais aussi dans le secteur de la petite enfance. Financièrement, l'impact a été de 40,4 M€ compensé par l'Etat à hauteur de 18,4 M€, soit un reste à charge pour le département de 22 M€ pour la seule année 2022. Ce dispositif doit continuer à se déployer en 2023 et pèsera sur les finances de la collectivité.

o la sécurité : 83,5 M€

Le volet sécurité concerne la prévention contre les incendies et la protection des massifs forestiers. Dans ce domaine, le plus important financement est destiné au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (70,1 M€). Le deuxième poste de charge permet d'assurer une partie des interventions du bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

o les transports : 35,2 M€

Cette compétence enregistre, pour l'essentiel, la compensation versée à la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMPM) en contrepartie du transfert de la politique des transports en 2017 (31,9 M€). La participation au fonctionnement du syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR),

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

pour sa part, représente 3,3 M€ (+0,3 M€).

o l'éducation et la politique en faveur des collèges : 70,9 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017, se poursuit. En 2022, le budget de l'éducation évolue de 58,4 M€ à 70,9 M€ (+12,4 M€ et +21,3 %).

Cette variation s'explique principalement par les ajustements et rattrapages intervenus en matière de restauration scolaire (+6,9 M€ avec un budget exceptionnel de 9,1 M€), la hausse des coûts de l'énergie (+5,1 M€ et un budget d'exploitation de 11,9 M€ au total) et le financement accru des actions éducatives (+1,4 M€). Le fonctionnement courant des collèges publics et privés aura mobilisé 29,8 M€ en 2022 et la médiation sociale aux abords des établissements représenté un budget de 3,1 M€.

o la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 52,4 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël.

Le budget passe de 44,6 M€ en 2021 à 52,4 M€, soit une croissance de 17,3 % (+7,7 M€). Le dispositif « collégien de Provence » et le soutien des grands événements sportifs expliquent l'essentiel de la variation.

o le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 37,1 M€

Ces secteurs évoluent de 34 M€ à 37,1 M€, soit +3,1 M€ (+9,1 %).

Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 10,1 M€ au sein de cette rubrique (+0,8 M€). Les interventions en faveur de l'agriculture (6,8 M€) et du tourisme (4,4 M€) pèsent pour 11,2 M€. Enfin, les autres actions (15,8 M€ ; +2,5 M€ / +19,1 %) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville. Elles sont tirées à la hausse en particulier par les opérations d'aménagement et de développement urbain (+1,8 M€).

o les dépenses de moyens généraux : 582 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation. La rubrique s'accroît de 11,1 M€.

▪ les charges de personnel : 408,1 M€

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Les dépenses de personnel progressent de 15,7 M€ (+4 %). Cette augmentation s'explique principalement par les mesures d'Etat avec la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+3,5 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet, soit environ 12 M€ en année pleine), le Ségur de la santé et l'application des diverses autres mesures réglementaires. Mais c'est aussi le fruit de l'évolution naturelle de la masse salariale, le glissement vieillesse technicité.

- les autres dépenses d'administration générale : 173,9 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...), avec une baisse notable de la rubrique atténuations de produits. Ces postes passent de 178,5 M€ en 2021 à 173,9 M€ pour l'exercice 2022 (-4,6 M€ ; -2,6 %).

Les intérêts d'emprunt de la dette (18,1 M€) progressent de 18,8 % sous les effets conjugués de la variation de l'encours de dette et de la hausse des taux qui s'est amorcée courant 2022. Les autres moyens (68,8 M€) sont en augmentation de 6,3 M€ en 2022 (+10,1 %). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (36,4 M€), poste le plus en croissance (+15,2 %), l'informatique (13,3 M€) ou les frais de communication et de protocole (4,7 M€). Les effets de l'inflation, notamment sur l'énergie et les fluides, tirent les dépenses des services généraux à la hausse (+4,9 M€), malgré des efforts d'économie.

#### Dépenses de moyens généraux

Libellés	2021	Structure	2022	Structure	Var. 2021 - 2022 (%)	Var. 2021 - 2022 (€)
<b>Personnel</b>	392 360	68,7%	408 071	70,1%	4,0%	15 711
<b>Services généraux</b>	62 437	10,9%	68 755	11,8%	10,1%	6 318
<b>Intérêts de la dette</b>	15 219	2,7%	18 082	3,1%	18,8%	2 863
<b>Atténuations de produits</b>	88 758	15,5%	77 625	13,3%	-12,5%	- 11 133
<b>Provisions</b>	12 116	2,1%	9 449	1,6%	-22,0%	- 2 666
<b>Total</b>	<b>570 890</b>	<b>100,0%</b>	<b>581 983</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,9%</b>	<b>11 093</b>
<b>Total (hors personnel)</b>	178 530	31,3%	173 911	29,9%	-2,6%	- 4 619

en milliers d'euros

## II - La section d'investissement

Comme pour le fonctionnement, la section d'investissement se ventile en recettes (A) et dépenses (B).

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

**A - les recettes d'investissement : 47,9 M€ (+16,5 %)**

**Recettes d'investissement hors dette**

Libellés	2021	Structure	2022	Structure	Var. 2021 - 2022
<b>FCTVA</b>	25 653,8	62,3%	28 807,6	60,1%	12,3%
<b>DDEC</b>	7 919,1	19,2%	7 919,1	16,5%	0,0%
<b>DSID</b>	395,7	1,0%	2 184,6	4,6%	452,1%
<b>Subventions reçues</b>	5 607,7	13,6%	7 066,1	14,7%	26,0%
<b>Autres recettes</b>	1 573,2	3,8%	1 956,6	4,1%	24,4%
<b>Total</b>	<b>41 149,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>47 934,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>16,5%</b>

en milliers d'euros

En 2022 le FCTVA connaît une nouvelle croissance. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite à l'identique. Elle est gelée depuis plusieurs années. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) progresse en 2022 de 1,8 M€, elle vient financer cette année la rénovation énergétique dans les collèges et différentes pistes cyclables du territoire.

A noter également une participation de l'Etat et des autres collectivités en hausse sur différents projets. Il s'agit notamment du projet territoires numériques éducatifs (2,2 M€), de travaux routiers structurants (1,3 M€), du co-financement par la région PACA de pistes cyclables dans le département (1,1 M€), d'une subvention pour la construction de la caserne de gendarmerie de Roquevaire (831 K€), de remboursements dans le cadre de la pandémie de Covid-19 (767 K€), d'une subvention de l'ADEME (541 K€) ou encore pour du matériel à destination des sapeurs forestiers (256 K€).

**B - les dépenses d'investissement : 597 M€**

La section d'investissement s'élève à 692 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 597 M€, soit une augmentation de 3,5 % (20,4 M€).

Les subventions d'équipement affichent une diminution de 10,1 %, représentant 328,5 M€ et 55,0 % des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 268,4 M€ (44,9 %).

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

## Dépenses d'investissement hors dette

Libellés	2021	Structure	2022	Structure	Var. 2021 - 2022
<b>Services généraux</b>	32 726	5,7%	85 940	14,4%	162,6%
<b>Sécurité</b>	18 541	3,2%	20 466	3,4%	10,4%
<b>Enseignement</b>	97 743	17,0%	115 257	19,3%	17,9%
<b>Culture et vie sociale</b>	5 139	0,9%	5 012	0,8%	-2,5%
<b>Politiques sociales</b>	15 811	2,7%	11 264	1,9%	-28,8%
<b>Réseaux - Infrastructure</b>	111 858	19,4%	104 571	17,5%	-6,5%
<b>Aménagement - Enviro.</b>	262 444	45,5%	216 856	36,3%	-17,4%
<b>Transports</b>	25 914	4,5%	25 958	4,3%	0,2%
<b>Développement</b>	6 461	1,1%	11 700	2,0%	81,1%
<b>Total</b>	<b>576 638</b>	<b>100,0%</b>	<b>597 023</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,5%</b>

en milliers d'euros

o l'aménagement et l'environnement : 216,9 M€

Ce poste représente près de 36,3 % du montant total des dépenses réelles d'investissement. Il est en baisse cet exercice. Pour autant en 2022, le renforcement des infrastructures sur l'ensemble des territoires est resté une priorité du Département au travers de la politique d'aide aux communes (191,8 M€ pour cette rubrique fonctionnelle) ou encore de celle du logement et de la politique de la ville (17,1 M€). Le Département soutien la population du territoire à travers différents dispositifs. On peut citer la prime air-bois (1,1 M€), Provence Eco-Rénov (6,2 M€), la participation financière à l'acquisition de véhicules électriques (4 803 vélos et 5 621 voitures pour 33,3 M€).

o les transports, réseaux et infrastructures : 130,5 M€

La rubrique est en baisse par rapport à l'exercice précédent (-5,3 % ; -7,2 M€). Elle est constituée majoritairement du plan mobilité et des politiques routières. Les dépenses du plan mobilité ont été cette année de 60,1 M€, contre 66,3 M€ lors de l'exercice précédent (-6,2 M€). On y trouve notamment 18,6 M€ pour la modernisation du métro marseillais, 15,4 M€ pour les travaux du tramway Nord-Sud, 7,2 M€ pour la rocade du jarret ou encore 2,1 M€ pour la modernisation de la gare Saint-Charles. Enfin, le développement du réseau des pistes cyclables dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône représente 8,4 M€ cette année contre 6,2 M€ l'an passée.

o l'enseignement : 115,3 M€

Les dépenses du domaine augmentent de 17,5 M€ en 2022, soit +17,9 %.

L'enveloppe allouée aux collèges publics et privés du territoire départemental était de 111,6 M€, dont notamment 31,8 M€ pour le dispositif des collèges numériques dans le cadre du plan Charlemagne (incluant la livraison de

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

tablettes ou ordinateurs portables, le renforcement de la vidéo protection). La maintenance des établissements scolaires a représenté 34,1 M€ (+1,4 M€) et les travaux de réhabilitation / construction près de 27 M€ (+5,7 M€) dont 8,2 M€ pour la cité scolaire internationale, 7,2 M€ pour le collège Caroline Aigle de Lançon-de-Provence ou encore 9,9 M€ pour le collège Versailles à Marseille. La recherche et l'enseignement supérieur ont bénéficié d'un budget de 3,6 M€, dont 1,2 M€ à destination d'Aix-Marseille Université pour les campus de la Timone, de Saint-Jérôme ou encore du centre de mathématiques et d'informatique de Château-Gombert. Le Département s'engage également dans le développement de la cité des énergies du Commissariat à l'Energie Atomique de Cadarache à hauteur de 179 K€.

o l'action sociale et les solidarités : 11,3 M€

La collectivité poursuit son action à destination du secteur de la santé. Cela se traduit par la modernisation d'établissements et d'équipements et en aide à l'acquisition de matériels de pointe pour des différents établissements de santé du territoire. L'accent est également porté sur l'amélioration des structures départementales accueillant un public en difficulté en y consacrant 5,4 M€. Notamment, le programme des maisons du bel âge a été poursuivi.

o la sécurité : 20,5 M€

Le Département a soutenu le SDIS en finançant ses équipements (matériels et bâtiments) à hauteur de 13,6 M€. Un montant de 2,4 M€ a également été investi dans la prévention et l'entretien des massifs forestiers pour préserver ces zones sensibles.

o le développement local, le tourisme et l'agriculture : 11,7 M€

L'aménagement du territoire (8,9 M€), avec des projets comme Euroméditerranée et les chantiers navals de La Ciotat, ou encore le soutien à l'agriculture (2,8 M€) permettent de favoriser l'emploi dans le département.

o la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 5 M€

Le budget alloué à ces politiques permet aussi bien l'accès du public à des structures départementales emblématiques (archives et bibliothèque, musée de l'Arles antiques...) que de soutenir la restauration de monuments historiques et les associations culturelles.

o les moyens généraux : 85,9 M€

Ce budget (informatique, matériels, véhicules, mobiliers, travaux...) permet à la collectivité, de mettre en œuvre et de développer ses politiques publiques. A noter en 2022, l'achat de l'immeuble Pixelia devant regrouper à terme la majorité des services centraux de la solidarité (55,4 M€). En neutralisant cette

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023



opération, le poste moyens généraux est en recul de 2,2 M€.

### **III - Les équilibres budgétaires**

Il s'agit d'apprécier dans cette partie la situation des équilibres budgétaires du Département (A) et de traiter des résultats et restes à réaliser (B).

#### **A - les équilibres financiers du Département**

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 405,7 M€ en 2022, en progression par rapport à l'exercice antérieur (+25,9 %). Cette amélioration de près de 83,5 M€ s'explique par une dynamique des recettes (+149,6 M€ et +5,8 %) bien supérieure à la progression des charges (+66,1 M€ et +2,9 %). Il convient de préciser qu'après correction des événements exceptionnels non reconductibles, le taux de variation des recettes se limite à +5,2 % quand celui des dépenses passe à +3,8 %.

Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 95 M€. Ainsi, l'épargne nette, après financement de la dette, s'élève à 310,7 M€, soit 52 % des dépenses d'investissement.

L'exécution de l'exercice 2022 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 218,2 M€ se répartissant entre 14 M€ d'emprunts obligataires et 204,2 M€ d'emprunts bancaires (dont 60,2 M€ via la Banque Européenne d'Investissement).

L'endettement au 31 décembre 2022 représentait 1 783,7 M€ dont 60 % à taux fixe et 40 % à taux variable. Sur ces 1 783,7 M€, les emprunts obligataires représentent 39 % et les emprunts bancaires 61 % du volume.

Ainsi en 2022, l'épargne nette disponible de 310,7 M€, les recettes d'investissements de 47,9 M€ et les emprunts de 218,2 M€ permettent le financement des investissements (597 M€) et génèrent un déficit de gestion de 20,2 M€.

#### **B - les résultats et restes à réaliser**

Pour cet exercice comptable, le besoin de financement de l'investissement s'élève à 306,3 M€ et le résultat de fonctionnement est un excédent de 365,5 M€, soit un résultat global excédentaire de 59,2 M€. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement s'établissent à 10 M€ en dépenses. En section d'investissement, ils sont de 3,5 M€ en dépenses. Au total, les restes à réaliser représentent donc 13,5 M€ en dépenses, laissant une marge de manœuvre nette de 45,8 M€. Tous ces éléments font l'objet d'une décision de report et/ou d'une affectation.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

## **2° - Proposition d'affectation des résultats du budget général**

Selon la réglementation, pour la détermination du résultat à affecter, il est obligatoirement tenu compte du besoin de financement de la section d'investissement, soit 306,3 M€, et des restes à réaliser d'investissement (3,5 M€ en dépenses).

Les restes à réaliser, de 13,5 M€ en dépenses au titre des deux sections, font l'objet d'un report en 2023.

Il est proposé de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2022 du budget général selon le strict besoin de financement de la section d'investissement et selon les écritures 2023 suivantes :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 309 769 242,41 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- besoin de financement d'investissement 2022 à reporter en 2023 (001 dépense) : 306 271 152,93 € ;
- résultat de fonctionnement 2022 à reporter en 2023 (002 recette) : 55 729 084,19 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUIN 2023**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget principal.**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt trois juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLE, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

**Absent(s) :**

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

**Donne(nt) pouvoir :**

Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sabine BERNASCONI à M. Lionel DE CALA, M. Gérard GAZAY à M. Patrick GHIGONETTO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, M. Hervé GRANIER à Mme Mandy GRAILLON, M. Richard MALLIE à Mme Amapola VENTRON, M. Henri PONS à M. Eric LE DISSES, M. Didier REAULT à Mme Laure-Agnès CARADEC.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUIN 2023**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget principal.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du  
Département le 23 juin 2023, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la Présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame  
VASSAL ayant quitté la séance.

A décidé :

d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal  
arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

**Budget principal :**

o Investissement	-306 271 152,93 €
o Fonctionnement	+365 498 326,60 €
o Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022 <sup>3</sup>	+59 227 173,67 €

<sup>3</sup> Après reprise des résultats antérieurs. *Les résultats définitifs tiennent compte des reprises  
des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.*

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Adopte à l'unanimité

Pour : 43

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Pour la Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation



Nathalie TARRISSE

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35127-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUIN 2023**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget principal.**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt trois juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

**Absent(s) :**

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

**Donne(nt) pouvoir :**

Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sabine BERNASCONI à M. Lionel DE CALA, M. Gérard GAZAY à M. Patrick GHIGONETTO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, M. Hervé GRANIER à Mme Mandy GRAILLON, M. Richard MALLIE à Mme Amapola VENTRON, M. Henri PONS à M. Eric LE DISSES, M. Didier REAULT à Mme Laure-Agnès CARADEC.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35130-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUIN 2023**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget principal.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du  
Département le 23 juin 2023, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la Présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame  
VASSAL ayant quitté la séance.

A décidé :

de procéder à l'affectation des résultats du budget principal comme suit :

- o couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 309 769 242,41 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- o résultat d'investissement 2022 à reporter en 2023 (001 dépenses) : 306 271 152,93 € ;
- o résultat de fonctionnement 2022 à reporter en 2023 (002 recettes) : 55 729 084,19 €.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35130-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023



Adopte à l'unanimité

Pour : 43

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Pour la Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation



Nathalie TARRISSE

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20230623-23\_35130-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023